



BULLETIN MUNICIPAL

POULE-LES ÉCHARMEAUX

Automne 2016

N°60

Le mot du Maire

Ce bulletin d'automne me donne l'occasion de vous faire part que des soucis de santé me tiennent actuellement un peu en retrait de la mairie. Sachez que pour pallier cette difficulté, nous avons réorganisé les délégations aux adjoints et désigné un quatrième adjoint afin que l'administration de la Commune n'en subisse aucune conséquence. L'équipe municipale est au travail.

Ceux d'entre vous qui se sont rendus à la « Pause Gourmande » ont pu constater que celle-ci était une réussite, les changements se sont révélés être fort judicieux. Un espace plus facile à organiser, des exposants plus nombreux, des visiteurs qui ont pu déambuler sans difficulté et en toute sécurité. Pour certains, vous avez pu découvrir les artistes de l'Épicerie culturelle venus proposer un spectacle inattendu... et sans oublier la présence du soleil ...

Enfin, je vous invite à ne pas manquer le rendez-vous que vous donne la Bibliothèque et le CCAB les 15 et 16 octobre à la Salle des fêtes.

Françoise Mélinand



Le livre dans tous ses états

(exposition de la bibliothèque les 15 et 16 octobre)

Les manifestations

OCTOBRE

- Samedi 1^{er}** : Épicerie culturelle
- Dimanche 2** : Après-midi country
- Samedi 15 et dimanche 16** : Exposition de la bibliothèque
- Samedi 15** : Spectacle du CCAB
- Dimanche 30** : Vente de fleurs de l'Association des Familles
- Dimanche 30** : Vente de saucissons du foot

NOVEMBRE

- Samedi 5** : Repas des anciens combattants
- Samedi 5** : Mise en place du calendrier 2017 à 18 h
- Samedi 12** : Concours de belote de l'Association des Familles
- Dimanche 13** : Cérémonie du 11 novembre
- Dimanche 20** : Vente de saucissons de l'école St Martin

DÉCEMBRE

- Vendredi 2** : Télétthon de l'Association des Familles
- Dimanche 4** : Bourse aux jouets de l'Association des Familles
- Samedi 10** : Spectacle de Noël de l'école St Martin
- Judi 15** : Noël des enfants
- Samedi 17** : Noël des anciens
- Samedi 31** : Réveillon de l'Association des Familles

Dans ce numéro

Informations pratiques	P : 2
Comptes rendus des conseils municipaux	P : 3 à 4
Bibliothèque municipale—Association des Familles	P : 5
École publique	P : 6
Rythmes scolaires—École Saint-Martin	P : 7
La parole aux Associations	P : 8 à 10
Les travaux d'élagage	P : 11

BULLETIN MUNICIPAL

INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE

Ouverture au public :

Lundi, vendredi : 14h00-17h00

Mardi, mercredi, jeudi, samedi : 9h00-12h00

Tel. : 04 74 03 64 48

Fax : 04 74 03 68 71

adresse mail :

secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Fermeture pour congés :

Les 24, 25, 26/12/ 2016

Et du 31/12/2016 au 02/01/2017

Recherches généalogiques :

vendredi 15h00-16h30

Adresse du site internet :

<http://www.poulelesecharmeaux.fr/>

AGENCE POSTALE

Nouveaux horaires

Horaires d'ouverture :

Mardi : 8h00 -12h00

Mercredi : 10h00 -12h00

Jeudi : 8h00-12h00

Vendredi 8h00-12h00/14h00-17h30

Samedi 8h00/12h00

Fermeture pour congés :

Du 24/12/2016 au 02/01/2017

ÉLAGAGE : PROPRIÉTAIRES ET ERDF

Soucieux de garantir la sécurité des personnes et des biens à proximité d'un réseau aérien, ainsi que la continuité de la fourniture d'électricité, ERDF s'engage en matière d'élagage à :

- Respecter les distances de sécurité.

- Définir et conduire un programme d'élagage en fonction d'un inventaire des végétaux à proximité des réseaux aériens.

INFORMATIONS PRATIQUES

Avant toute intervention d'élagage à proximité d'une ligne (à moins de 5 mètres), il est impératif d'envoyer une déclaration de travaux—déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux.

Pour établir la DT-DICT et l'envoyer aux bons interlocuteurs

Consultez le site internet

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Voir page 11

DÉCHÈTERIE de St NIZIER d'AZERGUES

Horaires d'été : jusqu'au 31 octobre

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 10h à 12h et 14h à 18h

Samedi de 10h à 18h

Horaires d'hiver : à partir du 1er novembre

Lundi de 14h à 17h

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

ATTENTION :

Les articles pour le prochain bulletin municipal
doivent parvenir

avant le 08 décembre 2016

Toutes les associations sont invitées à faire
passer des articles.
N'hésitez pas !

OFFICE DE TOURISME BEAUJOLAIS VERT

LAMURE SUR AZERGUES

Horaires d'octobre à mars

Mardi, mercredi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Samedi de 10h à 13h

BULLETIN MUNICIPAL

COMPTES RENDUS DES CONSEILS

Conseil du 17 juin 2016 à 20 h 30

Présents : BÉROUJON JB, CARRET M, CHAMPALE A, COULEUR J, DÉAL N, DESMONCEAUX JM, FIMBEL A, FLÉCHE C, HOFFMANN V, LABROSSE B, MÉLINAND F, PETIT I, TRONCY JM, VIGNE M.

Absent excusé : R.CODELLO (pouvoir à F.MÉLINAND)

Secrétaire de séance : J.COULEUR

Approbation du compte rendu du conseil du 20 mai 2016 : à l'unanimité

Ajouts à l'ordre du jour de délibérations : convention CDG mission d'inspection santé sécurité au travail, délimitation et bornage parcelle A 168 (acceptés à l'unanimité).

Délibérations :

Rapport prix et qualité du service de l'eau : la commune dispose de sa propre alimentation en eau potable, le service est délégué à la Lyonnaise des Eaux (contrat d'affermage). La réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) est prévue pour chaque exercice, il est mis à la disposition du public. Adoption du rapport (RPQS) pour l'année 2015 à l'unanimité (15 voix) à main levée.

Convention épicerie : la convention de mise à disposition gratuite est arrivée à échéance. La mise en place d'un bail précaire semble prématurée en raison de l'absence de rentabilité de l'épicerie. Il est demandé au conseil de continuer à soutenir ce commerce en établissant une convention avec participation du bénéficiaire dans les conditions suivantes : 50 € sur les six premiers mois à compter du 1^{er} juin 2016 puis 100 €, 150 € et enfin 200 € de six mois en six mois et ce jusqu'au 31 mai 2018. Proposition acceptée à l'unanimité (à main levée).

Activités périscolaires, PEDT : les activités périscolaires dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires sont reconduites en 2016/2017. Huit activités seront mises en place le vendredi de 15 H à 16 H 30 dont une nouvelle qui sera la vannerie. Il est nécessaire de recruter huit intervenants disposant de différents statuts (auto entrepreneur, artiste, artisan...). Il est demandé au conseil d'approuver la contractualisation de ces intervenants, accepté à l'unanimité (à main levée).

Adhésion intérim CDG, portage salarial : le poste d'agent polyvalent qui avait été créé doit être modifié au profit d'un poste d'agent administratif et d'un poste d'agent technique, les deux ne pouvant être regroupés sur un même poste. Le CDG propose un service de portage salarial pour un coût de 5,5 % du salaire brut ce qui permettrait de ne pas embaucher directement la personne mais de la proposer pour être recrutée par le CDG. Ce montage éviterait à la commune de recourir à l'embauche d'une personne à mi-temps alors que 9 à 10 H par semaine suffiraient pour la cantine, les garderies périscolaires et l'entretien des sanitaires des différentes salles. Il est demandé au conseil d'adhérer à ce service pour faciliter la gestion de ce futur poste, accepté à l'unanimité (à main levée).

Convention CDG mission d'inspection santé sécurité au travail : les collectivités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection des agents placés sous leur autorité (décret n° 85-603). C'est dans ce cadre que le CDG peut passer convention avec la collectivité pour assurer la fonction d'inspection prévue par ce décret. Le coût de fonctionnement de cette mission est imputé sur la cotisation additionnelle versée au CDG du Rhône. Il est demandé d'autoriser Madame Le Maire à signer cette convention d'inspection avec le CDG du Rhône, accepté à l'unanimité (à main levée).

Bornage et délimitation parcelle A 168 : cette parcelle du bourg doit être bornée et délimitée, Il est demandé au conseil d'autoriser Madame Le Maire à signer le procès-verbal de bornage et à mener à bien ce dossier. Accepté à l'unanimité (à main levée).

Questions diverses :

Réunion publique Département : à Cours le 23 juin à 19 H 30 (salle polyvalente La Ville).

La COR est sollicitée pour acter sa candidature pour le déploiement d'un contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (ADEME).

Proposition pour l'acquisition par la commune de deux parcelles sous la Roche d'Ajoux (1000 € les deux) : taillis à reboiser.

École publique : il manque trois élèves pour rouvrir la 4^e classe, les parents d'élèves ont été reçus à l'Inspection Académique du Rhône hier 16 juin.

Épicerie culturelle : deux nouvelles dates ajoutées, le 6 août lors de la pause gourmande au col et le 1^{er} octobre sous le pommier.

PROCHAIN CONSEIL : vendredi 22 juillet à 20 H 30

BULLETIN MUNICIPAL

Le conseil prévu le vendredi 22 juillet à 20 H 30 a été reporté au 2 septembre à 19h

Conseil du 2 septembre 2016 à 19 H

Présents : BÉROUJON JB, CARRET M, CHAMPALE A, CODELLO R, COULEUR J, DÉAL N, DESMONCEAUX JM, FIMBEL A, FLÈCHE C, HOFFMANN V, LABROSSE B, MÉLINAND F, PETIT I, TRONCY JM, VIGNE M.

Retards : JB. BÉROUJON, A. FIMBEL, I. PETIT

Secrétaire de séance : J.COULEUR

Approbation du compte rendu du conseil du **17 juin 2016**.

Ajouts à l'ordre du jour de délibérations : création d'un 4^e poste d'adjoint, élection de ce 4^e adjoint, droit de préemption DECIBAT, appel à projet GIP Massif Central, demande de subvention suite aux orages du 24 juin (acceptés à l'unanimité par 12 voix).

Arrivée de Monsieur Jean Baptiste Béroujon.

Délibérations :

Création d'un 4^e poste d'adjoint au maire : Madame le Maire rappelle que par délibération du 29 mars 2014 le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints. Cependant, le Conseil Municipal peut librement décider de créer en cours de mandat un poste d'adjoint supplémentaire dans la limite du plafond légal, fixé à 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Compte tenu des circonstances qui rendent Madame le Maire moins disponible, il est nécessaire d'acter la création d'un 4^e poste d'adjoint afin de déléguer davantage de compétences. Accepté à l'unanimité par 13 voix (à main levée).

Désignation du 4^e adjoint au maire : après appel à candidatures, Madame Joëlle Couleur se présente pour le poste de 4^e adjoint. Il est procédé au vote à bulletins secrets : nombre de votants : 13, vote blanc : 1, suffrages exprimés : 13, nombre de voix obtenues : 12. Madame Joëlle Couleur est élue 4^e adjointe.

Arrivée de Madame Anne Fimbel.

Il est procédé à la lecture de l'arrêté des attributions des adjoints. Les attributions de Madame Joëlle Couleur seront : écoles, cantine, bourg, hameaux, noms des rues, cimetières, vie associative.

Arrivée de Madame Isabelle Petit.

Appel à projet Massif Central : dans le cadre de la valorisation touristique notamment du Col des Echarmeaux, sa liaison avec le village via la zone humide, du développement des activités de pleine nature, notre commune peut répondre, avec le soutien technique et financier de la COR, à l'appel à projets lancé par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Massif central. Le premier travail sera une étude d'opportunité qui devra déterminer les enjeux et les potentiels du site. Il s'agit pour notre commune de s'engager dans cette étude pour un montant de 10 500 € HT, la COR pour 10 500 € et Europe GIP à hauteur de 14 000 €. Madame le Maire demande au conseil de se prononcer en faveur de cet engagement afin de se donner les moyens de développer l'attrait touristique de notre commune et de ne pas laisser passer cette opportunité. Accepté par 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions (à main levée).

Droit de préemption DECIBAT : demande relative au fonds de commerce DECIBAT sis aux Grandes Roches. Il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre le droit de préemption, Madame le Maire demande de se prononcer en faveur de la vente de ce commerce. Accepté à l'unanimité (15 voix à main levée).

Demande de subvention suite aux orages du 24 juin 2016 : les orages du 24 juin ont causé des dégâts sur notre commune (chemin rural 78, chemin de captage de la scierie et allée principale cimetière bourg, montant total estimé de 19 596 € HT) pour lesquels nous pouvons solliciter la dotation de solidarité des collectivités touchées par ce type d'évènements. Il est demandé de pouvoir solliciter cette demande de dotation. Accepté à l'unanimité.

Questions diverses :

Demande d'alignement propriété Martin.

Demande pour une implantation d'antenne mobile Free sur Poule.

Pas de réponse pour appel (mot du maire) concernant le Patrimoine.

École publique : pas de réouverture de la 4^e classe (il manque un élève).

Activités périscolaires : cette année huit activités (dont une nouvelle activité : photographie), cinq groupes d'enfants et toujours six périodes dans l'année.

PROCHAIN CONSEIL : vendredi 30 septembre à 20 H 30

BULLETIN MUNICIPAL

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Elle se trouve vers l'agence postale.

Les bénévoles vous accueillent : le jeudi de 16h à 18h
le samedi de 9h30 à 11h30

Le prêt des ouvrages est gratuit.

Les ouvrages sont prêtés pour trois semaines renouvelables une fois.

Vous pouvez emprunter quatre livres et trois CD.



Que trouver dans votre bibliothèque ?

Enfants ou adolescents

Albums, documentaires, livres divers, revues, bandes dessinées et CD.

Adultes

Romans divers, roman policiers, romans en gros caractères, biographies, revues, bandes dessinées, documentaires et CD.

Comme nous sommes aidés par la bibliothèque départementale, vous pouvez demander des ouvrages auprès des personnes assurant les permanences : une navette mensuelle permet d'avoir ces documents.

En passant via le site de « poulelesecharmeaux.fr » vous pouvez également être renseignés.

EXPOSITION à la salle des fêtes les 15 et 16 octobre 2016.

Heures d'ouverture :

10h à 12h et 14h à 18h **Entrée gratuite**

Programme :

Exposition de documents et livres :
Comme un arbre
Comment un livre vient au monde
Le roman de l'écriture
Tout un monde à lire

Travaux par les enfants des deux écoles.

Des animations

Des jeux pour petits et grands

La vente (à très bas prix) des ouvrages sortis de la bibliothèque

Les « Hérissons » éparpillés et fabriqués à partir de livres périmés par les bonnes volontés

Et, surtout, le SAMEDI 15 OCTOBRE à 20h30, toujours à la salle des fêtes, un spectacle par le CCAB « Centre Associatif Culturel Beaujolais »

« DU VENT DANS LES PAGES » 5 euros l'entrée

Retenez ces dates et venez nombreux

ASSOCIATION DES FAMILLES

L'ASSOCIATION des Familles de POULE organisera **le TÉLÉTHON le 02/12/2016 de 17h à 21h.**

Notre ambassadrice sera FLORIANE, dont la recherche sur la maladie rare dont elle est atteinte est soutenue par le TELETHON.

Nous vous proposerons :

- Pêche à la ligne
- Vente de châtaignes grillées et de gaufres,
- Vin et chocolat chauds, boissons
- Vente de produits TELETHON et nous cherchons Vos idées sont les bienvenues.

Nous vous invitons à nous rejoindre sur la place de la Mairie.

Venez nombreux.

BULLETIN MUNICIPAL

ÉCOLE PUBLIQUE 04 74 03 70 66

Présentation de l'école

Pour cette rentrée 2016, l'effectif total de l'école est de 88 élèves.

Les élèves sont répartis de la façon suivante :

Classe de Mme Perret : toute petite section, petite section, moyenne section et grande section.

Classe de Mme Desbat : CP - CE1 - CE2.

Classe de Mme Mallecourt : CM1 - CM2.

Les élèves de toute petite section sont accueillis deux matinées par semaine.

Mme Renaud et Mme Sapin interviennent dans la classe de Mme Perret, elles assurent également une partie des temps périscolaires. Une AVS, Mme D'Ersu, intervient dans la classe de Mme Mallecourt et une EVS, Mme Vallet, intervient dans la classe de Mme Desbat ainsi que sur les temps périscolaires.

La direction de l'école est assurée par Mme Desbat.

Les rythmes scolaires :

Classe le mercredi matin,

Fin de la journée d'école à 16h, sauf le vendredi à 15h,

Vendredi de 15h à 16h30 : activités périscolaires gratuites et ouvertes à tous les élèves : anglais, arts textiles, yoga – théâtre, musique, astronomie, travail de l'argile, photographie et peinture.

Lundi, mardi et jeudi, de 16h à 16h30 : temps périscolaire gratuit et ouvert à tous. Ce temps est géré par Mmes Renaud, Sapin et Vallet qui mettent en place de petites animations simples mais conviviales, ce qui permet de bien différencier ce moment périscolaire de la garderie classique qui prend ensuite le relais jusqu'à 18h. Les garderies du matin et du soir sont également gratuites.

Les projets pédagogiques

Les projets mis en place cette année auront principalement pour thème « Les valeurs citoyennes » et l'Education Morale et Civique aura donc une place de premier choix.

Des sorties pédagogiques liées au thème de la citoyenneté seront proposées aux élèves. D'autres sorties et animations seront également mises en place, en lien avec les différentes disciplines.

Comme les années précédentes, un important travail d'écriture et de lecture sera mis en place dans le cadre de l'élaboration du journal scolaire.

L'école participera à l'exposition organisée par la bibliothèque municipale en octobre et les élèves bénéficieront d'ateliers théâtre, dans le cadre du partenariat avec le CCAB

Les manifestations organisées par l'école publique

Spectacle de fin d'année et kermesse auront probablement lieu le samedi 24 juin 2016, mais cette date reste encore à confirmer.

Renseignements d'ordre pratique

Les enfants sont accueillis à partir de la toute petite section, enfants nés en 2014. Lors de l'inscription, merci de vous munir de votre livret de famille, du carnet de vaccination de l'enfant (DTPolio obligatoire) et du certificat de radiation de l'école précédente, en cas de scolarisation antérieure. Vous pouvez rencontrer les enseignantes en téléphonant au 04 74 03 70 66.

Un restaurant scolaire municipal est à la disposition des enfants, à partir de 3 ans. Il fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les repas sont pris en commun par les élèves des deux écoles, à la salle municipale.

Une garderie gratuite fonctionne à l'intérieur des locaux scolaires à partir de 7h45 et le soir jusqu'à 18h.

Les horaires de l'école sont les suivants : 9h-12h le matin et 13h30-16h l'après-midi, sauf le vendredi après-midi : 13h30-15h. L'école suit le calendrier national et fonctionne sur quatre jours et demi, avec le mercredi matin.

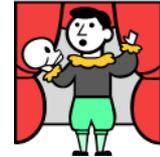
Bonne rentrée à tous.

Les enseignantes.

BULLETIN MUNICIPAL



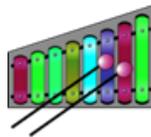
RYTHMES SCOLAIRES



Dans le cadre des rythmes scolaires, la municipalité poursuit pour l'année 2016/2017 la démarche du projet éducatif territorial (PEDT) avec les mêmes partenaires que sont l'Association des Familles, Vivre en Haut Beaujolais, le Réveil de la Montagne, l'USP et la Bibliothèque. Il s'agit de construire un parcours éducatif cohérent et de qualité pour l'enfant sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Les activités du vendredi (de 15h à 16h30) restent toutes en place : peinture, travail de l'argile, yoga théâtre, art textile, anglais ludique, musique et astronomie. Une nouvelle activité est proposée : photographie pour les deux groupes de grands. Le groupe des plus grands s'exercera à la gravure avec l'intervenante en peinture.

Ces activités sont toujours gratuites avec cependant un engagement à être assidu toute l'année une fois inscrit. Les enfants changeront d'activité toutes les six séances et sont répartis cette année en cinq groupes au lieu de six.



ÉCOLE SAINT-MARTIN

Retour sur Juillet-août !

Après avoir renoué avec la tradition du jeu de piste lors du dernier jour d'école, nos petits écoliers sont rentrés chez eux pour profiter du beau temps et des vacances.

Les bâtiments de l'école en ont profité pour une remise à neuf de la classe des petits et du couloir mi juillet afin de pouvoir accueillir parents, enfants et visiteurs lors de la fête annuelle du 15 Août.

Comme chaque année, nous remercions les parents d'élèves et membres de l'APEL qui ont beaucoup œuvré pour cette fête entre la vente des billets de tombola, l'organisation préalable et la tenue des stands le jour J. La fête du 15 août a connu cette année encore une grande réussite, le beau temps étant au rendez-vous.

Le 15/08 passé, il fut temps pour les enseignants de reprendre le chemin de l'école et de préparer la rentrée.

Rentrée qui démarre sur des chapeaux de roues avec plusieurs projets :

- l'intervention théâtre avec Carole du CCAB afin de préparer l'exposition de la bibliothèque
- le cycle piscine en partenariat avec la COR
- une sortie au musée de la Résistance à Lyon pour voir l'exposition « regards sur la grande guerre 1914-1918 »
- l'arrivée de 2 gerbilles mâles dans la classe des maternelles.

Tout ceci ajouté à la préparation de notre spectacle de Noël où nous invitons toute la population à venir admirer le travail de l'école. Il aura lieu le samedi 10 décembre. Des affiches seront distribuées préalablement avec tous les renseignements.

Pour poursuivre notre année, nous avons prévu de travailler après tous nos projets actuels sur un grand thème qui est : « l'art du recyclage ». Les élèves pourront aborder des notions citoyennes, scientifiques, artistiques qui les accompagneront toute l'année.

Enfin, si vous voulez plus de précisions sur nos projets ou sur nos réalisations, n'hésitez pas à nous contacter via notre site : www.ecole-saint-martin.eu

Bonne rentrée à tous !



COMITÉ DES FÊTES

FORUM des ASSOCIATIONS

En ce samedi matin d'été, avant le moment convenu, plusieurs participants se présentaient pour prendre place. Depuis longtemps, nous n'avions pas échangé salutations et messages de bienvenue en amont de l'ouverture. Était-ce un signe de renouveau, nous le souhaitons ! Nous saluons les nouveaux venus, quelques représentants d'associations de communes périphériques qui participaient suite à de chaleureux échanges réalisés au mois d'août lors de la pause gourmande aux Echarmeaux ! Les grandrisiennes se dédoublaient pour assurer leur présence, St Vérand invitait à un voyage dans le temps.

Habités des lieux, les représentants locaux coutumiers du forum garnissaient l'espace offrant suffisamment de place à l'inédit et à l'original. Parmi eux, une poignée de poulons déclinaient pour la première fois leurs activités. Ici, une nouvelle association aux multiples facettes, là, une passion qui en appelle au goût et à l'odorat...

Couture, danse, gymnastique, foot, musique, chasse, marche, théâtre, pompiers, famille, automobile, lecture et comité des fêtes, plus d'une quinzaine d'associations présentaient leurs actions à l'aide de commentaires, bilans, programmes aux visiteurs concernés, impliqués, voire curieux ! Chacun s'accordait à avoir enregistré quelques attentions particulières par la présence de visiteurs plus nombreux que les années précédentes.

Au sein de la commune, le riche tissu associatif englobe de vastes domaines diversifiés du sport à la culture, sans omettre le social, la détente, les loisirs et la passion !

Ce rendez-vous de la rentrée demeure l'occasion unique de mettre en avant les clubs et de valoriser l'action dévouée des bénévoles qui animent toute l'année la vie associative de la commune. Concentrer en un même lieu toutes les activités est un avantage pour ceux qui souhaitent découvrir, se renseigner et s'inscrire. En accord pour renouveler l'expérience, les bénévoles vous donnent rendez-vous le 2 septembre 2017 !

Le Président

LE RÉVEIL DE LA MONTAGNE

Le RMP reprend la saison en fanfare ! AG, nouveau bureau, inscriptions à l'école de musique, reprise des cours, futures manifestations... Il y a de quoi remplir le calendrier.

Avant le futur, un bref retour sur les activités de l'été passé.

Le Festivallées de Joux a tenu ses promesses : affluence, joli temps, village superbement décoré, cadre d'exception pour des prestations musicales variées. Nous étions ravis et le public aussi.

L'harmonie a soutenu la participation de 5 jeunes musiciens aux stages de Cublize et de la Chapelle d'Abondance. Concerts de fin de semaine enthousiastes et, comme prévu, les séparations ont duré et ... duré. C'est bon signe ! « Vivement l'an prochain » ont-ils dit ! Et les trop jeunes de cette année sont impatients de grandir !

Quelques prestations (9 juillet et 15 août) et nous voici à l'AG du 3 septembre. Bilan annuel positif et satisfaisant : 3 concerts, 20 défilés, quelques animations, 25 participations à des formations, stages musicaux et classes d'orchestre. Nous avons élu un nouveau bureau. Christian (qui a œuvré 24 ans en tant que président) a souhaité prendre un peu de recul pour souffler ... dans une basse. Il a cédé la place à ... Harmony – pour notre groupe, ça ne s'invente pas !

Les cours ont repris le 17 Septembre. Un jeune professeur de batterie et de solfège vient renforcer les formateurs bénévoles. Huit élèves suivront les cours du samedi matin (solfège, saxophone, flûte, trompette, batterie, tambour).

Les répétitions ont repris elles aussi le 17 Septembre. Les nouveaux jeunes chefs formés et soutenus l'an dernier vont progressivement prendre la direction de quelques morceaux. Vous les écouterez à l'œuvre lors de notre concert annuel. Cette année celui-ci se tiendra début 2017 et pas à la Sainte Cécile de fin novembre comme nous le faisons habituellement.



ÉCURIE des LAPINS

6^e Balade Touristique de véhicules anciens

Après le café croissants de bienvenue au sein d'un site bucolique inattendu, les 47 équipages partaient dans l'ordre des numéros du village d'origine celte, Limas. La caravane rejoignait Denicé, célèbre au IX^e siècle pour la pratique des « lingueux » qui tâtaient la langue des cochons pendant le marché aux bêtes pour s'assurer de leur bonne santé ! Sous un ciel maussade, apparaissait St Julien. L'archevêque Odon Rigaud, propriétaire du château de « La Rigaudière » offrait quantité de vin aux sonneurs de cloches. Ainsi, celles-ci sonnaient plus fort quand les hommes buvaient à « *tire la Rigaud* » ! Fraicheur et humidité accompagnaient les premiers tours de roues pour traverser les vignobles Beaujolais. Peu de temps avant la révolution, 30 moniales du prieuré de Salles défrayaient la chronique par leurs activités prospères qui les enrichissaient et leurs faisaient oublier les règles bénédictines ! 1790 dissolvait le chapitre, mettait fin à cette vie aristocratique et les renvoyait dans leurs familles ! Sur la commune d'Odenas, le frère cadet du célèbre Père La Chaize instruisait la construction de son château. Beaujeu, porte du Beaujolais vert perpétue une tradition, la vente de pièces de vin à l'encan ; vente aux enchères à la bougie ! Le profil de la route s'accroissait en direction de Monsols, monsurdis et monsurdires découvraient de rutilantes voitures au caractère sportif. Aigueperse, au sein d'un paysage vallonné, verdoyant annonçait la Saône et Loire. Le relief accidenté s'effaçait au profit de voies qui serpentaient de collines en vallons au sein de bocages verdoyants. Jusqu'à Gibles, croix monumentales et calvaires jalonnaient le parcours. L'environnement agreste d'Ozolles apportait tout le charme de cette commune qui connut un curé titré « seigneur du clocher de la paroisse » ! La « Route buissonnière » traverse Charolles, surnommée « la petite Venise », connue par ses faïences et son élevage. En 1540, Viry vivait un drame, en pleine crise de jalousie un maître-verrier tuait son compagnon en découvrant le chef d'œuvre de celui-ci ! Gévelard, que la ligne de démarcation partageait en deux. De ce carrefour d'importantes voies terrestres de communication, la caravane partait en direction de Toulon sur Arroux. C'était en traversant la rivière au sein de cette commune que la fille du duc de Bourgogne dévoilait son pied bot ! La Boulaye et son temple des Milles Bouddhas Paldenschanga ! L'Arroux, d'un débit inhabituel conduisait à Charbonnat, propriété du Roi de France d'un côté du cours d'eau et dépendance de l'abbaye de St Martin d'Autun de l'autre par la bulle du Pape Alexandre III en 1164 ! La première étape de 160 km entraînait les équipages dans la fraîcheur de St Léger sous Beauvray. La foire aux marrons et le rallye de la Châtaigne rendirent célèbre cette localité. Autour des tables, les acteurs regroupés par affinités, commentaient la matinée, argumentaient idées, points de vue et perception dans une ambiance décontractée. Les uns échangeaient sur les voitures engagées, les autres refaisaient le parcours, certains osaient de sages et prudentes comparaisons.

L'appétissant déjeuner achevé, l'escapade à travers les verdoyantes forêts de la Nièvre conduisait à Bibracte, imposante cité riche en événements gaulois. Vercingétorix et Jules César s'illustrèrent l'un après l'autre en ces terres. Le premier fut nommé chef des Gaules et le second écrivit ses commentaires de guerre ! Le retour dans la plaine passait par Issy l'Evêque qui nous accueillait. Une halte dégustation des produits du terroir organisée sur la place du village offrait à tous l'occasion d'éveiller ses papilles. Sous les rayons du soleil, l'instant devenait précieux d'autant qu'une ambiance conviviale permettait d'apprécier, de goûter les produits régionaux. Monsieur le Maire, se montrait satisfait de ce sympathique moment récréatif et nostalgique. Suite à la promotion locale assurée par nos hôtes, quelques collectionneurs des environs présentaient leurs automobiles. Un équipage réalisait une transaction inattendue, l'acquisition d'une voiture à pédale. Sur la place du village, se déroulait un courtis, sympathique et encourageant moment d'échange entre équipages, bénévoles et habitants. Rencontrer un écho positif sur les lieux que nous visitons devient si rare... Un peu plus loin, avant de gagner le bocage charollais, Régnay sur Arroux et sa commanderie de templiers. La balade transitait par Paray le Monial, ville d'art et d'histoire baignée par le canal du centre et traversée par une importante « véloroute » européenne. Au loin, contrastant avec les édifices en calcaire jaune du Brionnais, l'église de St Pierre aux Liens en grès gris annonçait Varenne-l'Arconce. Modernité et coutume se complètent à St Christophe en Brionnais, un des plus anciens marchés bovin d'Europe anime le site chaque mercredi en conjuguant des ventes au cadran et de gré à gré. Pour rejoindre le terme d'une longue promenade touristique menée à son rythme et à l'allure de sa monture, les ultimes kilomètres des 140 de la seconde étape se déroulaient sur un tracé sinueux de Chauffailles aux Écharmeaux. Un seul ennui mécanique, un problème de pompe à essence capricieuse condamnait une voiture à terminer la balade sur le plateau sans altérer la bonne humeur de l'équipage ! L'habituelle séquence des encouragements récompensait quelques participants.

Le buffet dressé, chacun pouvait se désaltérer et se restaurer dans une ambiance conviviale en regardant les images insolites de la journée. Images génératrices de commentaires malins, narquois et remarques amusantes de la part de l'assemblée.

En fin de soirée, la distribution du traditionnel sac souvenir, marquait la fin d'une « balade » réussie qui apportait satisfaction.

Rendez-vous était pris pour la prochaine édition : **samedi 8 juillet 2017 !**

Le Président

BULLETIN MUNICIPAL

TAROT-CLUB de L'AZERGUES

Changement au Tarot-Club de L'AZERGUES

Suite à des relations interindividuelles fortes entre deux personnes au sein du bureau notre vice-présidente a souhaité démissionner.

Dans notre organisation, l'importance et la compétence de cette personne a provoqué la dissolution du bureau.

Une assemblée extraordinaire, pour élire un nouveau bureau, a eu lieu le 30 Juillet en présence de 49 adhérents.

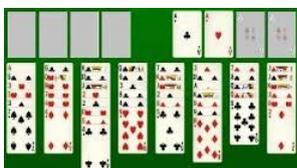
La structure inchangée ; président, trésorier, secrétaire, a été réélue à une forte majorité ainsi que trois nouveaux adjoints présentés.

L'Association continue de fonctionner dans le même esprit de relations amicales, de divertissements ludiques et de détente. Cela a toujours été notre façon de fonctionner.

L'esprit de compétition est exclu, nous avons annulé le concours du 22 octobre 2016.

Les permanences de jeux qui rassemblent les adhérents fidèles et demandeurs de cette ambiance conviviale sont toujours programmées les mardis à 14 h et les vendredis à 20 h à la Salle Municipale.

Contact : 04 74 03 68 44



SÉANCES DE GYMNASTIQUE

Les cours de gymnastique ont repris le 5 Septembre dans la Salle des Fêtes avec notre sympathique professeur, Agnès. Ces cours se pratiquent dans une ambiance très conviviale le lundi de 15h25 à 16h25, sauf vacances scolaires. Ce sont principalement des exercices d'assouplissement et d'équilibre.

Ces cours sont ouverts aux femmes et hommes de tout âge de la commune et des environs. Tout nouvel arrivant sera le bienvenu.

Tél 06.30.90.58.68 ou 06.84.34.00.65



COMITÉ PÉDESTRE

Le 12 juin dernier, le comité pédestre organisait sa randonnée annuelle. Pour sa réussite, les brigades vertes avaient nettoyé les chemins, 14 volontaires avaient balisé les 6 circuits de 8 à 42 km. Le jour même, ce sont 35 bénévoles qui ont assuré le bon déroulement de la journée.

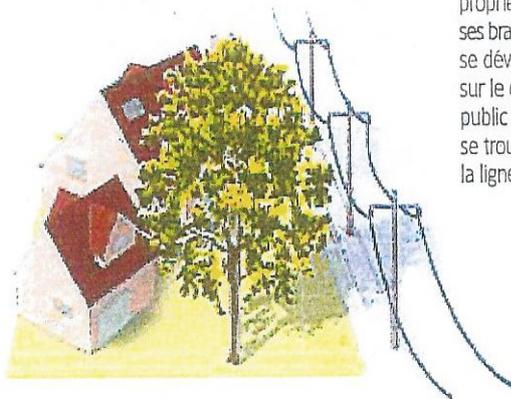
De 6h30 le matin à 15h l'après-midi, 444 marcheurs se sont élancés sur nos sentiers et ont apprécié l'accueil, les parcours, les ravitaillements et l'omelette à l'arrivée. Ils furent 78 sur les 8 km, 142 sur les 13 km, 130 sur les 18 km, 43 sur les 26 km, 22 sur les 34 km et 29 sur les 42 km.



QUI EST EN CHARGE DE RÉALISER LES TRAVAUX D'ÉLAGAGE ?

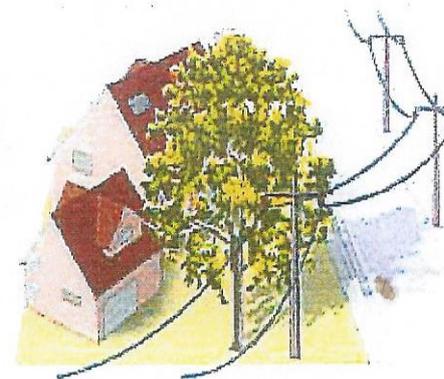
ERDF assure les travaux d'élagage par l'intermédiaire de professionnels qualifiés à l'exception des cas suivants :

CAS N° 1



|| L'arbre est situé sur une propriété privée, ses branches se développent sur le domaine public où se trouve la ligne.

CAS N° 2



|| Un arbre a été planté et a grandi sur une propriété privée, dans la zone de déboisement, après la construction de la ligne.

Il revient dans ces deux cas au propriétaire de réaliser les travaux d'élagage. Ces travaux doivent se faire dans le respect de la réglementation : ils doivent obligatoirement être précédés d'une déclaration de travaux - déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) conjointe.

QUELS SONT LES DROITS ET LES DEVOIRS D'ERDF ET DES PROPRIÉTAIRES ?

ERDF

Droits

|| Couper les arbres et branches qui, se trouvant à proximité des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, ou leurs chutes occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.⁽¹⁾

Devoirs

- || Respecter les distances minimales de sécurité.⁽²⁾
- || Réaliser une information collective préalable par voie d'affichage en mairie avant l'élagage. Le prestataire mandaté par ERDF devra lui aussi informer la mairie de sa présence sur le territoire communal, ainsi que les propriétaires avant chaque intervention.

(1) extrait de l'article L329-4 du code de l'énergie (ex-article 12 de la loi du 15/06/1906)

(2) devant être maintenues en permanence entre les conducteurs et les arbres (arrêté ministériel du 17/03/2001)

PROPRIÉTAIRE

Droits

|| Réaliser lui-même s'il le souhaite les travaux à sa charge, sous réserve, d'en avertir préalablement et obligatoirement ERDF, par l'envoi d'une déclaration de travaux - déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT).

Devoirs

- || Laisser l'accès à la zone d'élagage.
- || Veiller à élaguer les arbres situés sur sa propriété privée dont les branches se développent sur le domaine public routier à proximité des lignes électriques, sous réserve d'en avertir préalablement ERDF par l'envoi d'une DT-DICT
- || Veiller en tant que « gardien de l'arbre » à éviter toute chute d'arbre sur une ligne. À défaut, sa responsabilité pourrait être engagée pour les dégâts matériels et/ou corporels occasionnés.





Poule - Les Echarmeaux

Salle des fêtes

Place au livre !

Jeudi 13 octobre 18h

De la page aux planches...

Spectacle par les élèves des écoles publique et privée

Mise en scène : Emilie Durmarque et Carole Genetier - CCAB,

Scènes de théâtre, poésies, sketches, textes de quelques auteurs jeunesse... Les élèves de la maternelle au CM ont participé avec enthousiasme aux ateliers théâtre proposés par les comédiennes Emilie Durmarque et Carole Genetier. Pour un soir, ils montent sur les planches et vous présentent leur travail, pour votre (et leur) plus grand plaisir ! *Avec l'aide des équipes enseignantes*

Entrée libre



Sam 15 et dim 16 octobre 10h-12h et 14h-18h

Le livre dans tous ses états !

Expo-animation par la bibliothèque municipale

"Comment un livre vient au monde ?", "Le roman de l'écriture", "Tout un monde à lire"... Des documents, des livres, des animations et des jeux proposés par les bibliothécaires bénévoles, attendent petits et grands pour s'amuser autour du livre et de la lecture !

Entrée libre



Samedi 15 octobre 20h30

Du vent dans les pages...

Lecture-spectacle par Carole Genetier et Brigitte Louisgrand

A partir de 12 ans, durée 1h - Une production du Centre Culturel Associatif Beaujolais
Deux comédiennes vous entraînent dans l'univers du livre : le plaisir de lire, lire pour soi ou lire aux autres, l'odeur des livres, le livre qui fait rêver, celui qui fait peur, le livre-objet précieux ou tout abîmé, le livre qu'on égare et celui qu'on donne... Voici un recueil de textes de grands auteurs, lus avec délectation et talent. A venir écouter sans modération !

Tarif unique : 5 €

Billetterie à l'entrée du spectacle



Auvergne - Rhône-Alpes

Un événement organisé par la Mairie de Poule-les-Echarmeaux, en partenariat avec le CCAB, la bibliothèque municipale et les écoles.

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Infos en bibliothèque
04 74 03 67 61